

Le 29 mars 2017

Madame, Monsieur,

Le Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds Bridgehouse (anciennement Fonds Brandes) a été officiellement mis sur pied le 1^{er} novembre 2007, à la suite d'une réglementation adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le rôle du CEI consiste à donner une autorisation ou à faire une recommandation concernant les cas potentiels de conflit d'intérêts détectés par Les Associés En Placement Brandes et Cie, société exploitée sous le nom Gestionnaires d'actifs Bridgehouse (« Bridgehouse »), dans le cadre de son rôle de gestionnaire des Fonds Bridgehouse.

Bridgehouse prend très au sérieux son engagement à l'égard de normes supérieures en matière de gouvernance, de gérance et d'exploitation, et considère le CEI comme un moyen supplémentaire de prouver cet engagement. Bridgehouse est chargée d'acheminer au CEI tout cas dans lequel une personne raisonnable serait susceptible de considérer que Bridgehouse se trouve en conflit d'intérêts quant à sa capacité d'agir de bonne foi et dans l'intérêt véritable des Fonds Bridgehouse. Le CEI examine chacun de ces cas et fournit son autorisation ou sa recommandation à cet égard, sur la question de savoir si les mesures proposées par Bridgehouse produiront des résultats équitables et raisonnables pour les Fonds Bridgehouse.

En 2016, la composition du CEI n'a fait l'objet d'aucun changement. Le CEI est composé de quatre membres qui possèdent une vaste expérience dans divers secteurs, y compris la réglementation des institutions financières, la législation touchant les valeurs mobilières, la gestion de fournisseurs majeurs de services électroniques de l'industrie, la gestion et la surveillance de fonds d'investissement, la comptabilité, ainsi qu'une expérience générale en entreprise.

Le CEI et Bridgehouse ont mené en maintes occasions des discussions au sujet de l'évolution pertinente du marché, des activités journalières des Fonds Bridgehouse, de diverses initiatives gouvernementales, y compris les propositions et modifications soumises par les organismes de réglementation, de même que la réponse que Bridgehouse prévoit y apporter, et des répercussions de ces différents facteurs sur son exploitation.

Durant l'année 2016, les membres du CEI ont continué de se rencontrer sur une base régulière, ont tenu des discussions avec la direction, se sont vu transmettre des renseignements pertinents de la part du PDG et d'autres membres de l'équipe de direction concernant le sujet de conflits d'intérêts, et ont tenu des discussions à huis clos avec l'agent de conformité et le directeur général de la conformité. Le CEI a aussi étudié les résultats de divers comités de gestion de Bridgehouse responsables de l'exploitation de la société, et s'est vu donner plusieurs présentations de la part de la direction sur les processus et questions opérationnelles, ainsi que l'expansion commerciale de Bridgehouse de façon générale.

La révision annuelle du CEI portant sur l'efficacité des politiques et procédures de Bridgehouse liées aux sujets de conflits d'intérêts a noté que : les activités du CEI n'ont révélé la présence d'aucun problème impliquant les politiques ou les pratiques liées aux conflits d'intérêts; il n'y a eu aucun cas de situation de conflit non couverte par les politiques; et on n'a trouvé aucune preuve que les politiques n'étaient pas efficaces. Les vérifications des Fonds Bridgehouse menées sur une base régulière et l'exécution du programme de conformité interne ainsi que les examens connexes n'ont permis de détecter aucune lacune dans l'exploitation de Bridgehouse pouvant suggérer la présence de déficiences dans les

Mars 2017

politiques ou processus de traitement des conflits, et le CEI n'a reçu aucune communication directe sur des cas de conflit d'intérêts, que ce soit par le biais de la ligne d'assistance ou du site Web.

Agissant selon les directives permanentes fournies par le CEI, Bridgehouse a procédé à son examen annuel 2016 de ses politiques en tant que sous-conseillère. Bridgehouse a passé en revue les politiques liées à son rôle de sous-conseillère en ce qui a trait à la gestion de certains conflits d'intérêts, pour ce qui concerne les Fonds Bridgehouse. Se basant sur les résultats de cet examen, le CEI est satisfait des politiques établies pour la gestion de ces conflits d'intérêts.

Le CEI a aussi évalué sa propre autonomie, efficacité et politique de rémunération. La rémunération annuelle des membres et du président du CEI est demeurée inchangée en 2016. La rémunération globale, versée par les Fonds Bridgehouse aux membres du CEI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, s'élève 112 500 \$.

Vous trouverez ci-joint le Rapport annuel 2016 du CEI destiné aux porteurs de titres, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CEI, y compris la façon dont vous pouvez nous contacter, visitez le site Web de Bridgehouse à www.bridgehousecanada.com. Le CEI est satisfait de ses activités poursuivies et considère que Bridgehouse répond promptement aux questions et suggestions qui lui sont soumises. L'équipe de direction de Bridgehouse s'est mise à la disposition du CEI et nous sommes satisfaits de son interaction avec le CEI.

Nous envisageons avec plaisir la perspective de continuer à vous servir, de même que la société gestionnaire des Fonds Bridgehouse.

Nicholas Le Pan
Président du Comité d'examen indépendant

Mars 2017

Comité d'examen indépendant de Brandes pour les Fonds Bridgehouse

Rapport annuel 2016 destiné aux porteurs de titres

Membres du Comité d'examen indépendant (« CEI ») de Bridgehouse

Nom du membre	États de service	Le membre siège-t-il à un autre CEI de toute autre famille de fonds?
Nicholas Le Pan (président)	Nommé le 4 décembre 2014	Non
Colum Bastable	Nommé le 1 ^{er} mai 2007 (Le CEI a été constitué le 1 ^{er} novembre 2007)	Non
Brian Gore	Nommé le 1 ^{er} mai 2013	Non
Lawrence Ritchie	Nommé le 1 ^{er} juillet 2015	Non

Valeurs détenues par les membres du CEI et indépendance de ceux-ci

- a) En date du 31 décembre 2016, le pourcentage d'unités de chaque catégorie ou série de chacun des Fonds Bridgehouse, détenues à titre de bénéficiaire, directement ou indirectement, au total par l'ensemble des membres du CEI, ne dépassait pas 10 %.
- b) En date du 31 décembre 2016, aucun membre du CEI ne détenait en propriété exclusive, directement ou indirectement, quelque catégorie ou série que ce soit de titres de participation ou de valeurs mobilières avec droit de vote du gestionnaire, soit Les Associés En Placement Brandes et Cie, exploitée sous le nom Gestionnaires d'actifs Bridgehouse (« Bridgehouse »).
- c) En date du 31 décembre 2016, aucun membre du CEI ne détenait en propriété exclusive, directement ou indirectement, quelque catégorie ou série que ce soit de titres de participation ou de valeurs mobilières, avec droit de vote d'une personne ou d'une entreprise qui fournit des services aux Fonds Bridgehouse ou à Bridgehouse, en regard des activités propres aux Fonds Bridgehouse.

Rémunération et indemnités des membres du CEI

Mars 2017

La rémunération globale, versée par les Fonds Bridgehouse aux membres du CEI pour période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, a été de 112 500 \$. Le montant a été réparti entre les Fonds Bridgehouse en proportion avec l'actif moyen des Fonds, d'une façon que Bridgehouse juge équitable et raisonnable pour les Fonds Bridgehouse.

Au moins une fois par année, le CEI passe en revue la rémunération des membres du CEI, en prenant en compte les points suivants :

- les recommandations de Bridgehouse;
- la charge de travail et la complexité des cas à l'étude;
- les montants comparables de rémunération et de remboursement de dépenses pratiqués dans notre secteur d'activité;
- toute ligne directrice réglementaire ou fournie par le secteur d'activité disponible sur le sujet.

À la suite de cet examen, il a été déterminé que les taux de rémunération actuels étaient appropriés. Aucun changement n'a été apporté à la rémunération du CEI durant cette période.

Aucune indemnité n'a été versée aux membres du CEI durant la période.

Cas de conflits d'intérêts

Le 24 février 2017, Bridgehouse a fusionné les fonds de catégorie de société suivants (les « Fonds en dissolution ») dans ses fonds en fiducie correspondants (les « Fonds maintenus »).

Fonds en dissolution	Fonds maintenus
Catégorie d'actions globales Brandes	Fonds d'actions globales Brandes
Fonds en gestion commune privé d'actions canadiennes Sionna	Fonds d'actions canadiennes Sionna
Catégorie revenu et croissance d'actions canadiennes Greystone	Fonds de revenu et croissance d'actions canadiennes Greystone

Le Comité d'examen indépendant (CEI) a étudié les enjeux de conflit d'intérêts potentiel pour ce qui concerne ces fusions et a fourni à Bridgehouse, le gestionnaire des fonds, un avis favorable sur chacune des fusions, après avoir déterminé que chaque fusion a produit un résultat équitable et raisonnable pour les fonds concernés.

Mars 2017

Postérieurement à la nomination des membres du CEI le 1^{er} mai 2007, Bridgehouse a répertorié certaines de ses politiques et procédures portant sur les cas de conflits d'intérêts réels ou potentiels, liés aux Fonds Bridgehouse, et les a soumises au CEI. Toutes ces politiques ont été examinées par le CEI et les recommandations de celui-ci ont été intégrées à ces politiques, avant l'adoption de la charte du CEI, le 1^{er} novembre 2007.

En décembre 2016, le CEI a mené son examen annuel sur la pertinence et l'efficacité des politiques et des procédures de Bridgehouse abordant les cas de conflits d'intérêts réels ou potentiels, et a étudié les recommandations de Bridgehouse visant à modifier certaines politiques ou procédures. Ces modifications n'ont pas touché aux politiques fondamentales, mais elles étaient rendues nécessaires par suite de changements survenus dans les activités d'exploitation de Bridgehouse et/ou de réglementations auxquelles est soumise Bridgehouse. Toutes les recommandations du CEI ont été incorporées dans les politiques et les procédures.

Bridgehouse se doit d'obtenir l'approbation du CEI avant d'agir dans les cas de conflit d'intérêts suivants :

- une transaction de titres d'un émetteur lié au Fonds, Bridgehouse ou une entité liée à Bridgehouse (« conflit de l'émetteur lié ») et
- un investissement dans une catégorie de titres d'un émetteur souscrit par une entité liée à Bridgehouse (« conflit de souscripteur lié »).

Bridgehouse ne prévoit aucun cas de conflit impliquant un émetteur ou un souscripteur liés et, par conséquent, n'a soumis aucune question portant sur ce sujet au CEI. Bridgehouse n'a pas non plus demandé de directives permanentes au CEI quant aux sujets mentionnés ci-dessus.

Bridgehouse a soumis au CEI ses politiques et procédures portant sur les cas de conflit d'intérêts mentionnés ci-dessous, conformément à la Norme canadienne 81-107, Partie 5.3 (« Questions devant faire l'objet d'une recommandation du comité d'examen indépendant »). Bridgehouse a requis des directives permanentes de la part du CEI et s'est appuyée sur celles-ci, en ce qui concerne ces « Questions devant faire l'objet d'une recommandation du CEI », durant la période. Dans chaque cas, les directives permanentes exigeaient que Bridgehouse se conforme à la politique et aux procédures applicables et qu'elle fournisse un rapport périodique au CEI.

La politique	Pourquoi une politique est nécessaire et qu'est-ce qui pourrait être à l'origine d'un conflit d'intérêts?
--------------	---

Mars 2017

La politique	Pourquoi une politique est nécessaire et qu'est-ce qui pourrait être à l'origine d'un conflit d'intérêts?
Code de déontologie et négociations personnelles	Les négociations personnelles peuvent présenter un conflit d'intérêts, car les employés du gestionnaire peuvent être incités à utiliser l'information à leur propre avantage ou au détriment des Fonds. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Pratiques de vente	Les pratiques de vente peuvent présenter un conflit d'intérêts potentiel, car le gestionnaire peut être incité à fournir des avantages, financiers ou non, aux courtiers ou à leurs conseillers, d'une façon qui avantage ses propres intérêts plutôt que ceux des porteurs de titres du Fonds. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Plaintes	Les plaintes peuvent présenter un conflit d'intérêts potentiel, car le gestionnaire peut être incité à résoudre les plaintes d'une façon qui l'avantage lui-même. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Pratiques de négociation	Les pratiques de négociation peuvent présenter un conflit d'intérêts potentiel, car le gestionnaire peut être incité à permettre des pratiques de négociation qui auraient un impact négatif sur les fonds. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Correction d'erreurs	Les corrections d'erreurs peuvent présenter un conflit d'intérêts potentiel, car le gestionnaire peut être incité à corriger les erreurs d'une façon qui l'avantage lui-même. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Surveillance de l'évaluation	L'aspect « juste valeur » de la politique d'évaluation peut présenter un conflit d'intérêts, car le gestionnaire peut être incité à surévaluer les titres détenus dans un portefeuille. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Surveillance de la gestion de portefeuille	Certaines activités de gestion de portefeuille peuvent présenter un conflit d'intérêts potentiel, telle l'attribution d'occasions de négociations. Le cas échéant, un gestionnaire peut décider de répartir les transactions entre les clients d'une façon qui le favorise lui-même, ou un client plutôt qu'un autre. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque de tels conflits d'intérêts.
Frais et dépenses liés aux	L'attribution des frais et des dépenses peut présenter un conflit d'intérêts, car un gestionnaire peut décider de répartir les frais et les

Mars 2017

La politique	Pourquoi une politique est nécessaire et qu'est-ce qui pourrait être à l'origine d'un conflit d'intérêts?
fonds communs de placement	dépenses en utilisant une méthode favorisant un fonds plutôt qu'un autre ou un gestionnaire peut décider d'attribuer les dépenses au fonds plutôt qu'au gestionnaire. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Utilisation des commissions de courtage de client	Le fait de confier des opérations de courtage assorties d'une commission à un courtier/négociant, en échange de la fourniture de biens ou de services relatifs à la recherche, peut présenter un conflit d'intérêts potentiel, car le gestionnaire de portefeuille pourrait utiliser les commissions de courtage pour payer ces dépenses de recherche plutôt que des montants directement chiffrables. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.
Opérations entre fonds	Les opérations entre fonds, dans lesquelles deux ou plusieurs fonds s'achètent ou se vendent des titres entre eux, présentent un conflit d'intérêts potentiel, car ces transactions pourraient favoriser un fonds plutôt qu'un autre. L'établissement d'une politique et d'un ensemble de procédures appropriées contribue à atténuer le risque d'un tel conflit d'intérêts.

Le CEI n'est au courant d'aucun cas dans lequel Bridgehouse s'est trouvée en conflit d'intérêts, cas qui aurait été soumis au CEI et qui n'aurait pas fait l'objet d'un avis positif de la part de ce dernier. Le CEI n'est au courant d'aucune situation dans laquelle Bridgehouse se serait trouvée en conflit d'intérêts, en ne respectant pas les conditions qui lui auraient été imposées par le CEI, alors que celui-ci lui aurait fourni ses recommandations ou son approbation.

Les fonds Bridgehouse

Fonds d'actions globales Brandes
 Fonds d'opportunités mondiales Brandes
 Fonds équilibré global Brandes
 Fonds d'actions internationales Brandes
 Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes
 Fonds d'actions de marchés émergents Brandes
 Fonds d'actions américaines Brandes
 Fonds d'actions américaines à petite capitalisation Brandes
 Fonds d'actions canadiennes Brandes

Fonds du marché monétaire canadien Brandes
Fonds obligataire axé sur les sociétés Brandes
Fonds d'actions canadiennes Sionna
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Sionna
Fonds de revenu diversifié Sionna
Fonds équilibré canadien Sionna
Fonds de revenu mensuel Sionna
Fonds d'opportunités Sionna
Fonds multiactif des marchés émergents Lazard
Fonds de revenu d'actions mondiales Lazard
Fonds de revenu équilibré mondial Lazard
Fonds mondial à faible volatilité Lazard
Fonds obligataire canadien Greystone
Fonds revenu et croissance d'actions canadiennes Greystone
Fonds d'actions mondiales Greystone
Fonds stratégique d'actions canadiennes Morningstar